

Catalogue EP 2020

Spécialiste de la technologie LED pour l'éclairage public

CONCEPTION
FABRICATION
FRANÇAISE

Vous pouvez aussi trouver notre gamme de produits SLT à LED
sur www.eci-signalisation.fr





Créée en 1974, la société ECI, après s'être spécialisée dans la Signalisation Tricolore à LED, propose aujourd'hui une large gamme de produits à LED pour l'Eclairage Public, conçues et fabriquées dans ses ateliers en France.

GARANTIE DE 3 à 5 ANS SELON LE PRODUIT
Nos valeurs : Qualité, Fiabilité et Disponibilité !

Tous nos produits sont conformes à la norme EN 13201, et nos ampoules LED s'adaptent sans difficultés à tous les types de luminaires traditionnels (type Philips, Eclatec, Thorn,...).

Nos références : ville de Troyes, Métropole d'Orléans, Versailles, Grand Quevilly, Aulnay, Compiègne,... mais aussi SE60, SE10, BOUYGUES E&S, EIFFAGE, CITELUM, SATELEC, INEO, SPIE, SNEF, CITEOS,...

SOMMAIRE

➤ Ampoules LED E27/E40 :

Chapitre 1



page 4

➤ Luminaires avec ampoule LED :

Chapitre 2



page 11

➤ Luminaires LED ECI :

Chapitre 3



page 15

Cliquez sur le numéro de la page pour y accéder directement

Conditions générales de vente : page 18



Eclairage à 360°

Ampoules LED E27/E40



Eclairage à 180°

- Ampoule LED 30W 360° : SphereLight page 5
- Ampoule LED 40W 180° : EciLight40 page 6
- Ampoule LED 60W 180° : EciLight60 page 7
- Ampoule LED 80W 180° : EciLight80 page 8
- Option graduation lumineuse : Dimming page 9
- Option bague d'inclinaison : Rotule page 10



[Retour au sommaire](#)

Ampoule LED SphereLight 360°



Dimensions	Ø80 x 149mm
Poids	187g
Culot	E27 ou E40*



Tension d'alimentation	85/264Vac
Fréquence	47/63Hz
Cos e	> 0.9
Harmonique (THD)	< 20%
Rendement alimentation	> 83%
Consommation (puissance efficace)	30W

Températures de fonctionnement (extérieur ambiant)	-20/+40°C
Niveau d'humidité	10/90% RH
Durée de vie des ampoules	> 50000 heures
Protection surtensions (IEC-61000-4-2)	5kV
Protection	IP42 / IK06

Flux initial des LED à 180°	3 600 lm (Ta=20°C)
Flux sortie du luminaire (environ 10% de perte)	3 300 lm (Ta=20°C)
Couleur (CCI)	Blanc Chaud : 3000 K ou 2700 K**
IRC	70
Facteur de maintenance des LED	L90B10 / LM80-08

Garantie 3 ans (extension possible à 5 ans)

- Remplace des lampes (type SHP ou BF) entre 70 et 100W
- Préconisation de hauteur d'installation entre 4 et 6 mètres

Etude d'éclairage sur demande

* Ajout d'une bague pour passer en E40

** disponible en fonction des quantités commandées

[Retour au sommaire](#)

Ampoule LED EciLight40



Tension d'alimentation	190/265Vac
Fréquence	47/63Hz
Cos ϕ	> 0.85
Harmonique (THD)	< 20%
Rendement alimentation	> 90%
Consommation	40W

Températures de fonctionnement (extérieur ambiant)	-20/+40°C
Niveau d'humidité	10/90% RH
Durée de vie des ampoules	> 50000 heures
Protection surtensions (IEC-61000-4-2)	10kV
Protection	IP32 / IK06

Flux initial des LED à 180°	4 900 lm (Ta=20°C)
Flux sortie du luminaire (environ 10% de perte)	4 400 lm (Ta=20°C)
Couleur (CCI)	Blanc Chaud : 3000 K ou 2700 K*
IRC	70
Facteur de maintenance des LED (MHB-B**)	L90B10 / LM80-08

Dimensions	Ø70 x 195mm
Poids	305g
Culot	E27 ou E40 ou B22*

Garantie 3 ans (extension possible à 5 ans)

- Remplace des lampes (type SHP ou BF) entre 70 et 100W
- Préconisation de hauteur d'installation entre 4 et 7 mètres

* disponible en fonction des quantités commandées

** LED CREE haute luminosité

Etude d'éclairage sur demande

[Retour au sommaire](#)

Ampoule LED EciLight60



Tension d'alimentation	190/265Vac
Fréquence	47/63Hz
Cos e	> 0.85
Harmonique (THD)	< 20%
Rendement alimentation	> 90%
Consommation	60W

Températures de fonctionnement (extérieur ambiant)	-20/+40°C
Niveau d'humidité	10/90% RH
Durée de vie des ampoules	> 50000 heures
Protection surtensions (IEC-61000-4-2)	10kV
Protection	IP32 / IK06

Flux initial des LED à 180°	7 400 lm (Ta=20°C)
Flux sortie du luminaire (environ 10% de perte)	6 600 lm (Ta=20°C)
Couleur (CCI)	Blanc Chaud : 3000 K ou 2700 K*
IRC	70
Facteur de maintenance des LED (MHB-B**)	L90B10 / LM80-08

Dimensions	Ø70 x 205mm
Poids	350g
Culot	E27 ou E40 ou B22*

Garantie 3 ans (extension possible à 5 ans)

- Remplace des lampes (type SHP ou BF) entre 100 et 150W
- Préconisation de hauteur d'installation entre 6 et 9 mètres

* disponible en fonction des quantités commandées

** LED CREE haute luminosité

Etude d'éclairage sur demande

[Retour au sommaire](#)

Ampoule LED EciLight80



Tension d'alimentation	190/265Vac
Fréquence	47/63Hz
Cos e	> 0.85
Harmonique (THD)	< 20%
Rendement alimentation	> 90%
Consommation	80W

Températures de fonctionnement (extérieur ambiant)	-20/+40°C
Niveau d'humidité	10/90% RH
Durée de vie des ampoules	> 50000 heures
Protection surtensions (IEC-61000-4-2)	10kV
Protection	IP32 / IK06

Flux initial des LED à 180°	9 800 lm (Ta=20°C)
Flux sortie du luminaire (environ 10% de perte)	8 800 lm (Ta=20°C)
Couleur (CCI)	Blanc Chaud : 3000 K ou 2700 K*
IRC	70
Facteur de maintenance des LED (MHB-B**)	L90B10 / LM80-08

Dimensions	Ø70 x 205mm
Poids	360g
Culot	E27 ou E40 ou B22*

Garantie 3 ans (extension possible à 5 ans)

- Remplace des lampes (type SHP ou BF) entre 150 et 250W
- Préconisation de hauteur d'installation à plus de 9 mètres
- Option de graduation lumineuse intégrée de base

* disponible en fonction des quantités commandées

** LED CREE haute luminosité

[Retour au sommaire](#)

Etude d'éclairage sur demande

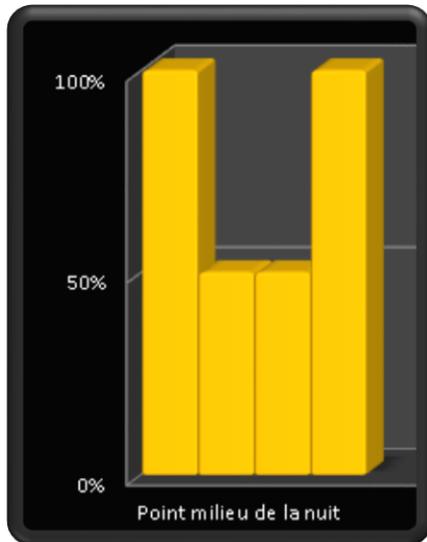
Option de graduation lumineuse pour les EciLight

Nous proposons en option, un système de baisse de consommation en milieu de nuit (et donc de luminosité) intégré aux ampoules LED.

Ce dimming est un variateur de puissance ampoule par ampoule qui fonctionne selon un mode dit « autonome et intelligent » sur le principe suivant :

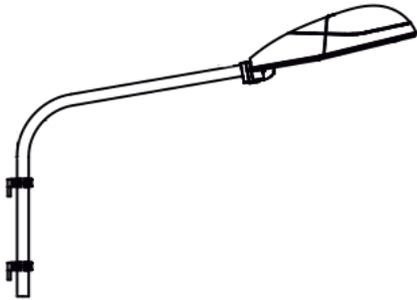
Mesure automatique par l'ampoule du temps d'allumage des 3 dernières nuits pour suivre l'évolution du temps d'allumage moyen de votre éclairage public en fonction des saisons.

- allumage à 100 % durant le 1er quart temps de la nuit
- allumage à 50 % * durant des deux quarts temps suivants (la descente est effectuée par paliers)
- allumage de nouveau à 100 % pour le dernier quart temps de la nuit



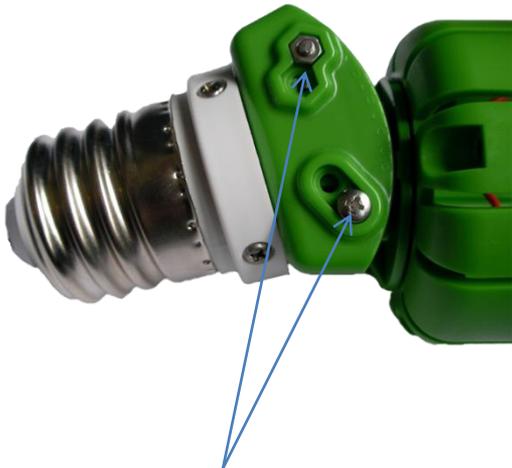
* Configuration usine selon le souhait du client

Option de bague d'inclinaison pour les EciLight



Pour compenser les éventuelles inclinaisons des luminaires, par exemple avec des crosses sur poteaux béton, nous proposons une bague pivot qui s'intègre aux EciLight pour permettre un réglage de 0 à $\pm 15^\circ$ par pas de 5° .

Une fois l'ampoule à l'horizontal, le flux lumineux sur la route est optimum.



Verrouillage par vis et écrous fournis avec l'ampoule



Luminaire avec ampoule LED

- Pourquoi choisir une lanterne avec ampoule LED ? : page 12
- Lanterne Routière : LUMADINA-ECI page 13
- Lanterne de Style : VALBERG-ECI page 14



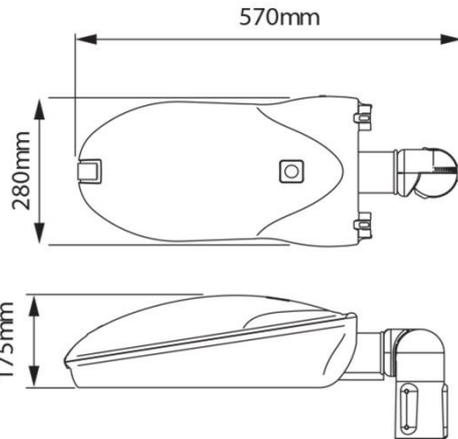
Pourquoi choisir une lanterne neuve avec ampoule LED ?

- Comme pour les lanternes traditionnelles ( + ), les lanternes avec ampoule LED dissocient bien la lanterne de l'ampoule ( + ). Elles utilisent une connexion standard (E40 ou E27) entre l'ampoule et la lanterne. Ce qui permet de garder la pérennité de votre parc (en moyenne 30 à 40 ans) avec un simple changement d'ampoules à LED tous les 10 ans (durée de vie moyenne des composants électroniques).
- Par contre, dans les lanternes LED classiques (), la partie mécanique et la partie électronique (plateau LED et driver) sont indissociables. Elles utilisent une connexion propriétaire et différente pour chaque fabricant. Cette connectique propriétaire lie l'utilisateur et le fournisseur pour toute la durée de vie du produit ! De plus, les technologies LED étant en perpétuelle évolution, ces types de lanternes seront difficiles à maintenir sans un changement complet tous les 10 à 12 ans !

Lanterne Routière* avec Ampoule LED

CONCEPTION :

Châssis et capot en aluminium injecté, phosphaté et thermolaqué, verre trempé plat. Aucun outillage nécessaire.



Type de mât	droit ou incurvé
Ø du mât	de 42 à 76mm
Inclinaison du mât	de 0 à 120°

Finition	Peinture polyester selon nuancier RAL
Protection	IP66
Isolation	Classe 2

Dimensions	570 x 280 x 175mm
Poids	6Kg
Choc	IK08 (indice de la vitre)

* Réf Fontes de Paris : LUMADINA-ECI

Lanterne de Style* avec Ampoule LED

CONCEPTION : Luminaire porté ou suspendu, mécano soudé en laiton et cuivre, patiné ou patiné verni et inox peint. Aucun outillage nécessaire.



Dimensions	710 x 380mm
Poids	7Kg
Choc	IK08

Finition	patiné ou patiné verni ; inox peint
Protection	IP66
Isolation	Classe 2

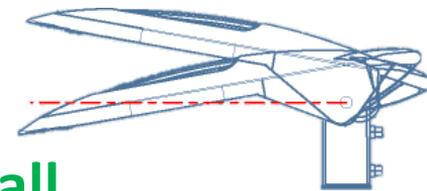
* Réf Fontes de Paris : VALBERG-ECI

Luminaire LED

Nouveau

- Lanterne Routière : ECI – Small page 16
- Lanterne Routière : ECI – Max page 17
- Lanterne Résidentielle : LEDinBOX Style page 18





Lanterne Routière ECI - Small

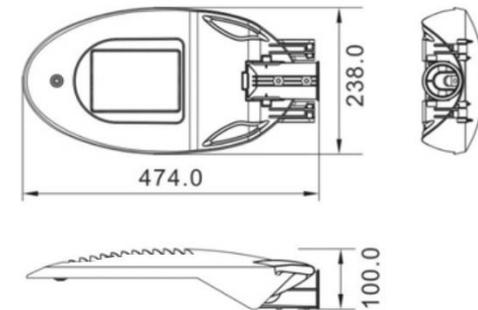
Design effilé : Châssis et capot en aluminium injecté, verre trempé plat.



Tension d'alimentation	190/265Vac – 50/60Hz
Puissance	40W ou 60W
ULOR	< 1%
Driver programmable en option	Baisse de luminosité en milieu de nuit
LED CREE et optique LEDIL	135lm/W à 3000°K
Adaptation optique	4 distributions possibles

Finition	Peinture polyester selon nuancier RAL
Protection	IP66 / 10kA
Isolation	Classe 1

Dimensions	474 x 238 x 100mm
Poids	3,2 Kg
Choc	IK10 (indice de la vitre)

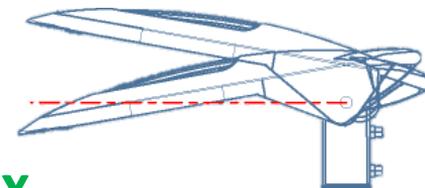


Type de mât	droit ou incurvé
Ø du mât	de 42 à 76mm
Inclinaison du mât	de 0 à 120°

Garantie 3 ans (extension possible à 5 ans)

➤ Préconisation de hauteur d'installation entre 4 et 8 mètres

Etude d'éclairage sur demande



Lanterne Routière ECI - Max

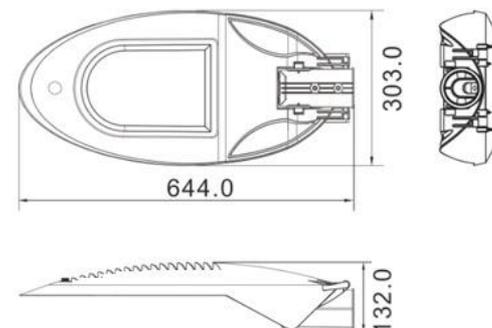
Design effilé : Châssis et capot en aluminium injecté, verre trempé plat.



Tension d'alimentation	190/265Vac – 50/60Hz
Puissance	60W ou 80W
ULOR	< 1%
Driver programmable en option	Baisse de luminosité en milieu de nuit
LED CREE et optique LEDIL	135lm/W à 3000°K
Adaptation optique	4 distributions possibles

Finition	Peinture polyester selon nuancier RAL
Protection	IP66 / 10kA
Isolation	Classe 1

Dimensions	644 x 303 x 132mm
Poids	6,2 Kg
Choc	IK10 (indice de la vitre)



Type de mât	droit ou incurvé
Ø du mât	de 42 à 76mm
Inclinaison du mât	de 0 à 120°

Garantie 3 ans (extension possible à 5 ans)

➤ Préconisation de hauteur d'installation entre 7 et 10 mètres

Etude d'éclairage sur demande



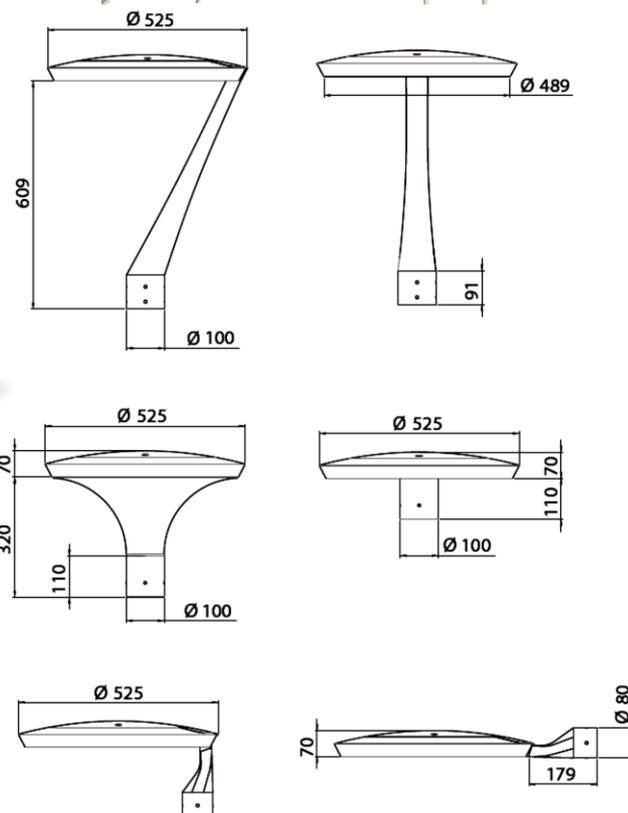
Lanterne Résidentielle

LED in BOX Style



Design effilé : Châssis et capot en aluminium injecté, verre trempé plat.

Tension d'alimentation	110/277Vac – 50/60Hz
Puissance	20 à 90W
ULOR	< 1%
Driver programmable en option	5 niveaux de régulation
Température de couleur	3000°K – 4000°K
Adaptation optique	6 distributions possibles



Finition	Peinture polyester selon nuancier RAL
Protection	IP66 / 10kA / IK10
Isolation	Classe 1

Garantie 3 ans (extension possible à 5 ans)

➤ Préconisation de hauteur d'installation entre 3.5 et 8 mètres

Conditions générales de vente

Article 1, Dispositions Générales : Sauf convention spéciale, nos conditions générales de vente sont implicitement acceptées par nos Clients, quelles que soient leurs conditions générales d'achat. Tout document contenant commande, achat ou confirmation, établi par nos Clients et non conforme aux conditions générales de vente, n'engage notre Société qu'après accord écrit de notre part, revêtu de notre signature et de celle de l'Acheteur.

Article 2, Offres – Devis : Notre offre définit les conditions particulières venant compléter ou modifier les présentes conditions générales. Elle reste valable deux mois à compter de sa date d'envoi et doit être signée de l'acheteur pour former contrat entre les parties. En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci devra recevoir acceptation expresse de notre part. Le document accepté, éventuellement assorti de modifications, constituera dans ce cas les conditions particulières.

Les devis et documents de toute nature remis ou envoyés par le Vendeur restent toujours la propriété du vendeur, et ne peuvent être communiqués ou reproduits sans l'autorisation expresse du Vendeur, sous peine de dommages et intérêts. Les devis et documents établis par le Vendeur ne donnant pas lieu à commande doivent être restitués au Vendeur sans préjudice du droit du Vendeur de facturer les frais d'études, de mise au point de prototypes et de déplacements. Dans tous les cas, il appartiendra au Client de vérifier le contenu des devis, projets, notes de calcul qui pourraient lui être remis par le Vendeur et de certifier qu'ils répondent aux conditions d'emplois envisagées.

Article 3, Catalogues – Tarifs : Le Vendeur se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses produits, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande. Le Vendeur se réserve le droit de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus, catalogues, et imprimés publicitaires divers, ces documents n'ayant pas valeur contractuelle. Nos marchandises sont facturées sur la base du tarif en vigueur au jour de la livraison, et nos prestations de service sur la base des tarifs en vigueur au jour de leur exécution, sauf convention contraire. Les prix s'entendent hors taxes, départ usine, sauf pour les emballages spéciaux facturés en sus. Tous les frais, impôts, droits exigibles ou autres prestations à payer en application des lois et règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client, sauf dispositions contraires. Un forfait de facturation de 50 € hors taxes sera appliqué pour toute commande inférieure à ce montant.

Article 4, Livraisons – Réception : La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit au Client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur. Le Client s'engage à réceptionner les produits au lieu et date indiqués. En cas de carence de sa part, la livraison avec tous ses effets sera réputée avoir eu lieu à cette date. Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le Vendeur est autorisé à effectuer des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des disponibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur, et ne courent qu'à compter du jour où le Vendeur est en possession de l'ensemble des renseignements techniques nécessaires à l'exécution du travail. Lorsque des plans d'exécution sont soumis à agrément préalable du Client, la fabrication n'est lancée que sur la base des documents approuvés et visés par le Client, et dans ce cas, les délais de livraison commencent à courir à compter de la date de réception des dits documents. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ou à annulation des commandes en cours. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable si des contraintes d'ordre technique non prévisibles lors de l'acceptation de la commande, viennent modifier les produits ou les prestations de service proposés. Le Vendeur ne sera pas responsable dans tous les cas constitutifs de force majeure délivrant de plein droit le Vendeur de son obligation de livrer, et notamment en cas de guerre, émeute, incendie, grèves, accidents, et impossibilité d'être approvisionné. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers le Vendeur. La livraison pourra être effectuée au lieu demandé par le Client qui prendra en charge les frais de transport ; dans tous les cas, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avaries ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires, de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou Lettre Recommandée avec Accusé Réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises et d'en aviser le Vendeur. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non conformité du produit commandé doivent être formulées par écrit dans les Quarante-Huit heures de l'arrivée des produits. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices et anomalies constatées. Il devra laisser au Vendeur toutes facilités pour procéder à la constatation des vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Pour les produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées. Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le Vendeur et le Client. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du Client et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et risques du retour seraient alors à la charge du client. Toute reprise acceptée par le Vendeur entraînera la constitution d'un avoir au profit du Client en cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constatés par le Vendeur comme dit précédemment. Le Client pourra obtenir le remplacement gratuit, ou le remplacement au choix du Vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts. Conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement des déchets DEEE sont transférés à l'Acheteur qui les accepte.

Article 5, Payment – Modalités : Nos ventes sont réputées faites et payables à Saint Gondon (45). Nos factures sont payables à date d'échéance spécifiée sans escompte. Les factures adressées à l'Etat, aux collectivités locales et à leurs Etablissements publics sont payables suivant les modalités prévues par le Code des Marchés Publics, y compris dans ses dispositions relatives aux intérêts moratoires qui seront dus de plein droit en cas de défaut de paiement dans le délai requis. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu sans mise en demeure préalable : 1. à l'exigibilité immédiate de toute somme restant due, quels que soient le mode et le terme de paiement initialement prévus, 2. au paiement d'une pénalité équivalente à trois fois le taux de l'intérêt légal. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement. De plus, en cas de défaut de paiement, huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, la vente pourra être résiliée de plein droit si bon semble au Vendeur sans préjudice de tous autres dommages-et-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera assimilé à un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues y compris les honoraires des officiers ministériels. En aucun cas, les paiements ne peuvent faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. Tout paiement partiel s'imputera sur la partie non privilégiée de la créance prise sur les sommes dont l'exigibilité est plus ancienne. Toute détérioration du crédit du Client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant ou par traite payable à vue, avant l'exécution des commandes reçues.

Article 6, Transfert des risques : Le transfert des risques a lieu dès l'expédition des entrepôts du Vendeur.

Article 7, Réserve de propriété : Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens ; le Client assume néanmoins les risques de perte, de détérioration et la responsabilité liée aux biens, dès leur livraison. Le Client supportera également les frais des services contentieux, ainsi que les frais légaux et judiciaires éventuels. Le Client est redevable d'une indemnité de dévalorisation fixée à 5% des sommes dues, par mois de détention depuis la livraison jusqu'à la restitution. Cette indemnité se compensera avec les acomptes éventuellement versés. Protection à l'égard des tiers : L'Acheteur sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Il devra en aviser le Vendeur dès qu'il en aura eu connaissance, afin de permettre au Vendeur de sauvegarder ses intérêts. S'il n'est pas propriétaire des locaux dans lesquels il exerce son activité, il devra faire connaître au bailleur la situation juridique des produits vendus et justifier de l'accomplissement de cette formalité auprès du Vendeur. Le Client ne pourra, sans l'autorisation expresse du Vendeur, procéder au déplacement des marchandises vendues en dehors des lieux habituels de stockage. Toute opération qui aurait pour effet de porter atteinte à la possibilité pour le Vendeur de reprendre les marchandises en l'état ou encore de modifier la situation juridique de tout ou partie des marchandises vendues (revente, attribution à des tiers de droit sur ces biens...) ne peut être effectuée sauf accord écrit et préalable du Vendeur, qu'après paiement du solde du prix restant dû sur les marchandises concernées.

Article 8, Garantie : Toutes nos fabrications sont garanties pour une durée d'un an (sauf autre spécification), pièces et main-d'œuvre, contre tout vice de fabrication. Le matériel incriminé doit être rendu franco de port chez ECI Signalisation. Après contrôle, les conditions de garantie sont appliquées selon l'état constaté. Le matériel de remplacement est expédié franco de port. Tout matériel ou produit de remplacement, envoyé avant contrôle des conditions de garantie par le Vendeur, sera expédié en contre remboursement. Un avoir sera éventuellement établi après réception du matériel réputé défectueux et vérification des conditions de garantie.

Article 9, Reprise et retour de marchandise : Dans le cas du retour de produits neufs commandés dans l'année, suite à notre accord, après contrôle par nos services, une minoration de 15% pour frais administratifs sera appliquée sur l'avoir en plus des éventuels frais de remise en état. Les produits spéciaux ne sont ni repris ni échangés. Tout matériel non accompagné d'un bon de livraison sera systématiquement refusé.

Article 10, Clause de compétence : Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, seul sera compétent le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social du Vendeur.

[Retour au sommaire](#)